

Produire, commander, acheter en France

CONTEXTE

La commande publique peut être un levier pour valoriser les offres présentant un impact moindre sur l'environnement, multiplier les débouchés pour ces offres et orienter l'économie vers un modèle plus durable.

Représentant 10% du PIB national, le rôle de la commande publique dans la transition écologique en général et dans celle de l'industrie en particulier est extrêmement important. La commande publique à cet égard est un vecteur d'actions concrètes et d'exemplarité pour impulser la transformation de l'industrie. Le sujet reste cependant complexe du fait de la multiplicité et de l'hétérogénéité des près de 130 000 acteurs. C'est aussi un moyen de valoriser les entreprises qui s'engagent volontairement sur le plan environnemental, social et sociétal.

Par ailleurs, la reconnaissance formelle par les pouvoirs publics des « labels sectoriels RSE tierce partie » et des préconisations formulées dans les rapports publiés à la suite de la loi PACTE est un prérequis essentiel.

De même, il existe des carences territoriales : aménagements, infrastructures, etc. Cela entraîne un enclavement de certaines régions françaises avec un risque poussé de désindustrialisation. Or, il est indispensable de maintenir sur l'ensemble du territoire une qualité optimum des infrastructures françaises, qu'il s'agisse des infrastructures de transports de voyageurs ou de marchandises (routes et autoroutes, voies ferrées, infrastructures fluviales, aéroports).

Une autre difficulté reste le sous-investissement important dans plusieurs domaines stratégiques, ce qui a par ailleurs un impact environnemental fort du fait du réchauffement climatique, des épisodes de sécheresse et de canicule. A titre d'exemple, on peut citer le réseau de distribution vieillissant des canalisations françaises. Aujourd'hui, un litre sur cinq d'eau traité et mis en distribution en France est perdu (avec parallèlement la question de la récupération des eaux usées). Le renouvellement des réseaux est donc un enjeu stratégique si l'on ne souhaite pas impacter le fonctionnement même de certaines usines et mettre en danger la souveraineté alimentaire de notre pays.

Enfin, l'aménagement passe par une implication des entreprises industrielles dans les documents d'urbanisme (SCoT et du PLUi). Aujourd'hui, on constate une réduction drastique des zones d'activités ou industrielles au profit de zones naturelles pour atteindre les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

PROPOSITIONS CPME

- Proposer un plan de relance national sur plusieurs domaines stratégiques comme les infrastructures liées à l'eau ou à l'énergie. Par exemple, les événements climatiques de l'été 2022 ont montré la nécessité d'accélérer les projets de réutilisation des eaux usées en France afin d'éviter dans l'avenir des conflits d'usage pouvant avoir un impact sur le bien-être des populations, les productions agricoles et l'activité économique, dont industrielle. De même, un soutien à la filière des biogaz serait utile
- Accroître la production par une meilleure surveillance des marchés en associant les entreprises et les pouvoirs publics, afin qu'elles puissent mettre leurs ressources et expertises en commun (lutte contre les produits qui ne respectent pas les normes françaises...).
- Faciliter le lancement de nouveaux produits en ayant une vision plus aiguisée des opportunités de marchés : certains industriels souhaiteraient se diversifier mais hésitent à le faire car ils ont, du fait de leur taille, une connaissance limitée des produits importés susceptibles d'être produit en France. Une communication sur les produits importés par secteur, par le biais de l'administration des douanes, serait de nature à les aider à se lancer dans de nouveaux produits.
- Aménager le territoire en proposant des investissements à la hauteur des besoins : Il serait également utile de travailler sur des mesures concrètes essentielles au développement et au maintien des activités économiques dans les territoires enclavés et de proposer un travail avec les élus locaux et l'État, pour conserver des zones d'activités industrielles.
- Renforcer le dispositif « Achats publics innovants » : Ce dispositif ¹ permet aux acheteurs de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100 000 euros. Dans certains secteurs et/ou certaines grosses métropoles, le seuil peut être jugé inadapté. De plus, l'Observatoire économique de la commande publique (OECPP) - qui avait la charge de son recensement - avait publié un bilan de l'expérimentation dans lequel il était précisé que les PME étaient les plus grandes bénéficiaires de la procédure, avec 8 marchés sur 10 attribués. Son plafond pourrait ainsi être renforcé en cas d'« achats durables »).
- Généraliser la stratégie du bon achat utilisant la commande publique comme outil de développement des entreprises du territoire : Sur l'île de la Réunion, un dispositif existe pour transformer l'acte d'achat public en un acte économique, en valorisant les savoir-faire locaux au bénéfice du territoire. L'intégration de clauses environnementales et d'insertion favorise le développement durable. Et cela fonctionne (certains critères qui favoriseraient les « achats souverains » : critères

¹ Pérennisation de l'expérimentation «achats publics innovants» par un [décret n° 2021-1634](#) publié au JO le 15 décembre 2021.

environnementaux, RSE, décarbonation, critères de proximité (le zéro kilomètre), réserver les primes « bonus automobile » aux véhicules « made in Europe ». Par ailleurs, il serait nécessaire d'aller plus loin dans le sourcing et sur l'accompagnement des PME.

- Coupler **les textes sur la protection de l'environnement et ceux sur la relocalisation** des activités industrielles :
Le programme de « sites clés en main », dont les procédures d'autorisation ont été traitées en amont pour être prêts à accueillir des industriels, est une bonne chose. De même, la question du foncier reste un enjeu primordial. Et risque de le devenir davantage encore avec les textes récemment adoptés pour lutter contre l'artificialisation des sols.
- Encourager les démarches RSE auprès des PME prêtes **à s'engager** dans des labels RS sectoriels robustes et attestés par une tierce partie via des mesures incitatives comme la mise en place d'un dispositif d'accompagnement dédié à la RSE à l'image du « Diag éco flux » de BPI ou « TPE- PME gagnantes sur tous les coûts » de l'ADEME
Ou bien encore un taux bonifié des aides publiques relatives à la transition écologique, la décarbonation pour les entreprises labellisées RSE.
- Rendre plus équitable la concurrence entre les Etats : certains pays limitent l'accès de leurs marchés publics. Il est donc primordial que la France en fasse de même dans l'intérêt de ses entreprises locales et en se basant sur le principe de réciprocité.